GROUPE PARTOUCHE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 192.540.680 €uros
Siège social : 141 bis rue de Saussure - 75017 PARIS
RCS PARIS 588 801 464

RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1ER AVRIL 2020

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de Commerce, nous vous soumettons un rapport afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 octobre 2019, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I.- PRINCIPALES EVOLUTIONS DE PERIMETRE ET D'ACTIVITE

Financements

Fin octobre 2019, Groupe Partouche a souscrit, auprès d'un pool bancaire de six banques partenaires, un crédit de refinancement syndiqué d'une maturité de 6 ans amortissable, ainsi qu'une ligne de crédit revolving ayant la même échéance, pour un montant global de 80 M€. En parallèle, Groupe Partouche a émis un emprunt obligataire de type EuroPP de 35 M€ d'une maturité de 7 ans auprès d'un investisseur institutionnel européen de renom. A la clôture de l'exercice, aucun tirage n'a été effectué sur le crédit revolving.

Le produit de ces opérations a été consacré au refinancement, d'une part, du crédit syndiqué existant (d'un montant résiduel en principal de 78,4 M€ et d'une échéance au 15 décembre 2022) traité dans son plan de sauvegarde, et d'autre part, d'autres dettes bancaires existant au sein du Groupe.
Outre l'allongement de la maturité moyenne de son endettement et la réduction de ses frais financiers, ces opérations ont permis au Groupe de faire constater par le Tribunal de commerce de Paris, après clôture de l'exercice, le 4 novembre 2019, la bonne exécution et la sortie du plan de sauvegarde avec 3 ans d'avance.

Périmètre de consolidation

La seule évolution du périmètre de consolidation est la sortie des trois sociétés du pôle « Mise en Equivalence » suite à la cession de la part minoritaire de 49% détenue dans la société Palm Beach Cannes Côte d'Azur, elle-même détentrice de Cannes Balnéaire.

Délégation de service public à Boulogne-sur-Mer

La délégation de service public du Casino de Boulogne-sur-Mer a pris fin le 27 juin 2019. L'impact sur le chiffre d'affaires de l'exercice est une diminution de 1 423 K€ par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice précédent.

II.- ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2019 (cf. chapitre 9.1.2 du document d'enregistrement universel 2019 pour les points 1 à 4) ET AUTRES INFORMATIONS REQUISES

ACTIVITÉ DU GROUPE

Sur l'exercice clos le 31 octobre 2019, le CA consolidé publié du Groupe Partouche atteint 433,5 M€ contre 410,8 M€ en 2018, en progression de +5,5 %.

EN M€	2019	2018	VARIATION
Premier trimestre	116,6	113,9	2,4 %
Deuxième trimestre	105,3	97,5	8,0 %
Troisième trimestre	104,9	99,9	5,0 %
Quatrième trimestre	106,7	99,6	7,1 %
Chiffre d'affaires total consolidé	433,5	410,8	5,5 %

1. Synthèse de l'activité 2019

La construction du chiffre d'affaires est détaillée dans le tableau suivant :

EN M€		2019	2018	VARIATION	ÉVOLUTION
	France	99,4	89,2	10,3	11,5 %
	Étranger	46,6	41,2	5,4	13,1 %
PBJ DE CONTREPARTIE ET DE CERCLE		146,0	130,3	15,7	12,0 %
% DU PBJ REEL		21,7 %	20,4 %		
	France	461,5	446,2	15,3	3,4 %
	Étranger	65,2	62,2	3,0	4,8 %
PRODUIT BRUT MAS		526,7	508,4	18,3	3,6 %
% DU PBJ REEL		78,3 %	79,6 %		
	France	560,9	535,4	25,6	4,8 %
	Étranger	111,7	103,4	8,4	8,1 %
PRODUIT BRUT DES JEUX (TOTAL)		672,7	638,7	33,9	5,3 %
	France	296,5	281,3	15,2	5,4 %
	Étranger	38,1	36,7	1,4	3,7 %
PRELEVEMENTS GROUPE		334,6	318,1	16,5	5,2 %
	France	52,9 %	52,6 %		
	Étranger	34,1 %	35,5 %		
TAUX DE PRELEVEMENT		49,7 %	49,8 %		
	France	264,4	254,0	10,4	4,1 %

	Étranger*	73,7	66,7	7,0	10,5 %
PRODUIT NET JEUX		338,1	320,7	17,4	5,4 %
	France	94,0	88,3	5,7	6,5 %
	Étranger	4,8	5,0	(0,2)	(3,9) %
CA HORS PNJ**		98,8	93,3	5,5	5,9 %
	France	(3,4)	(3,2)	(0,2)	(7,7 %)
	Étranger				
PROGRAMME DE FIDÉLISATION		(3,4)	(3,2)	(0,2)	
	France	355,0	339,1	15,8	4,7 %
	Étranger	78,5	71,7	6,8	9,5 %
CHIFFRE D'AFFAIRES		433,5	410,8	22,6	5,5 %

() Le PNJ de la filiale belge de paris sportifs CKO Betting est inclus dans le PNJ Étranger pour 16,4 M€ (contre 13,8 M€ en 2018).*
*(**) Hors impact du programme de fidélisation.*

PBJ DU GROUPE

Le PBJ s'est inscrit en hausse sur l'exercice et a atteint 672,7 M€, contre 638,7 M€ en 2018. Il a profité de la croissance du PBJ des machines à sous (+3,6 %), du PBJ des formes électroniques de jeux traditionnels en France (+28,6 %) et des jeux online et paris sportifs en Belgique (+25,4 %).

ACTIVITÉ DES JEUX EN FRANCE

Le PBJ réalisé en France atteint 560,9 M€ contre 535,4 M€ l'exercice précédent, en progression de 4,8 % (+25,6 M€).

Cette dynamique est alimentée par une hausse de la fréquentation de 3,5 % sur l'exercice. Après un exercice 2018 en repli (-1,2 %), le PBJ des machines à sous reprend de la vigueur (+3,4 % à 461,5 M€). La bonne performance du PBJ des jeux traditionnels (+11,5% à 99,4 M€) est directement corrélée à la forte croissance des formes électroniques de jeux (+28,6 % à 53,1 M€) dont le poids est devenu, pour la première fois, prépondérant et représente 53,4 % des jeux traditionnels.

Au sein de cette tendance globale, il y a lieu de noter les évolutions individuelles suivantes :

- Le casino de Pornic remporte un franc succès depuis son déplacement fin novembre 2018 : son PBJ progresse de 60,3 % sur l'exercice 2019, soit +5,8 M€ ;
- Le casino PleinAir de La Ciotat poursuit sa nette croissance avec une progression de son PBJ de 15,9 % pour son deuxième exercice complet dans sa nouvelle configuration ;
- A l'inverse, le casino de Bandol souffre de la concurrence du casino de Sanary-sur-Mer qui a ouvert en août 2018 et voit son PBJ reculer de -15,7 % ;
- Enfin, le casino de Boulogne a cessé son activité fin juin suite au non renouvellement de sa DSP.

Le parc des machines à sous exploitées au sein des casinos français est stable et s'élevait, à la clôture de l'exercice, à 5 108 unités, contre 5 113 unités en 2018, tandis que celui des roulettes anglaises électroniques s'étend à 997 terminaux, contre 900 terminaux en 2018.

ACTIVITE DES JEUX A L'ETRANGER

Le PBJ réalisé à l'étranger s'inscrit en progression de 8,1 % (8,4 M€) portée par le PBJ online (casino et paris sportifs) et se décompose ainsi :

EN M€	2019	2018	VARIATION	%
PBJ casinos physiques	79,2	77,4	1,8	2,3 %
PBJ online et paris sportifs	32,5	25,9	6,6	25,4 %
PBJ étranger	111,7	103,4	8,4	8,1 %

Après deux exercices consécutifs de recul, le PBJ des casinos physiques se ressaisit et progresse donc de 2,3 %, du fait principalement d'un effet de change favorable sur la période : le PBJ total des deux casinos suisses de Meyrin et Crans-Montana enregistre une baisse cumulée de 0,5 M CHF (-0,7 %) qui se traduit en euros par une hausse de 1,9 M€ (+3,0 %).
Le PBJ online (casino et paris sportifs en Belgique) connaît une nouvelle progression de 25,4 %.

PRODUIT NET DES JEUX

Les prélèvements de l'État et des Communes sur le PBJ sont en progression de +5,2 % à 334,6 M€ (France et Etranger), le taux de prélèvement enregistrant un léger recul à 49,7 %, favorisé par le faible taux de prélèvement s'appliquant aux jeux online et paris sportifs en Belgique. La hausse de la CSG est prise en compte sur l'exercice complet contre dix mois en 2018 amputant le chiffre d'affaires à hauteur de -0,7 M€.

Le produit net des jeux pour l'ensemble du Groupe s'inscrit à 338,1 M€, en hausse de 5,4 % par rapport à 2018.

Chiffre d'affaires hors produit net des jeux (hors impact du programme de fidélisation)

Le chiffre d'affaires hors produit net des jeux, progresse de 5,9 % (5,5 M€), avec la ventilation suivante :

AU 31 OCTOBRE, EN M€	2019	2018	VARIATION	%
Casinos	75,9	71,7	4,2	5,9 %
Hôtels	8,5	9,0	(0,5)	(5,3 %)
Autres	14,4	12,7	1,7	13,8 %
CA hors PNJ	98,8	93,3	5,5	5,9 %

Les activités annexes des casinos, soit essentiellement la restauration, progressent significativement de 4,2 M€. On saluera notamment les belles performances des casinos d'Aix-en-Provence (+61,0 %) qui bénéficie d'une capacité d'accueil et d'un ticket moyen accrus depuis sa rénovation et de Pornic (+64,3 %) qui profite pleinement de son nouvel emplacement.

La baisse d'activité du secteur hôtelier de 5,3 % s'explique principalement par la rénovation de deux des quatre étages que compte l'Aquabella (Aix-en-Provence) en début d'exercice et une baisse d'attractivité de l'hôtel Cosmos (Contrexéville).

Enfin, la progression du secteur « Autres » s'explique principalement par le développement de

ventes de marchandises par la société Appolonia (+1,3 M€) et par l'ouverture après travaux de l'activité de la plage du 3.14 à Cannes (+1,0 M€).

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires total de l'exercice est impacté à hauteur de -3,4 M€ par le programme national de fidélisation de la clientèle, comptabilisé conformément à l'interprétation IFRIC 13 (impact -3,2 M€ en N-1).

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le chiffre d'affaires consolidé total du Groupe s'inscrit en forte progression de 5,5 % (+ 22,6 M€) pour atteindre 433,5 M€.

2. Résultats Consolidés

Résultat opérationnel courant / Performance sectorielle

Le Groupe renoue avec la croissance sur l'exercice 2019. Le résultat opérationnel courant (ROC) de 33,4 M€ s'inscrit en hausse de 6,7 M€, sous l'influence des trois secteurs réunis (cf. présentation de la performance sectorielle en note 4.1 du chapitre 20.2.1 « États Financiers consolidés »).

Le ROC du secteur casinotier atteint 38,4 M€, en hausse de 6,1 M€. L'activité de ce secteur s'inscrit en hausse avec une variation du chiffre d'affaires de +18,6 M€ (+4,9 %), atténuée par l'impact défavorable de la hausse de la CSG limitée aux deux premiers mois de l'exercice (-0,7 M€) mais bénéficiant de celui du taux de change EUR/CHF (+1,4 M€). S'agissant des charges opérationnelles, elles augmentent de 12,5 M€ et comprennent notamment :

- à hauteur de 3,2M€, l'augmentation des charges relatives à l'exploitation de la licence online au sein du casino d'Ostende qui ont accompagné le développement de cette activité,
- les amortissements et dépréciations sur immobilisations en hausse de 2,6 M€, en liaison avec l'important programme de rénovation du parc de casinos en cours, et comprenant particulièrement les sites d'Aix-en-Provence, Pornic et La Roche Posay pour un cumul de 1,5 M€.

Le ROC du secteur hôtelier est stable à -1,3 M€, malgré une baisse d'activité des deux établissements en exploitation composant ce secteur, grâce à une bonne maîtrise des charges.

Enfin, le ROC du secteur « Autres », négatif de 3,7 M€, enregistre une amélioration de 0,6 M€.

Résultat opérationnel courant / Analyse par composante de charges

Pour l'analyse de l'évolution des charges opérationnelles (+15,9 M€), il y a lieu de prendre en compte les éléments suivants :

- la restructuration innovante réalisée à Aix-en-Provence ainsi que le déménagement du casino de Pornic, induisant une augmentation de leurs charges opérationnelles respectivement de 3,4 M€ et 3,9 M€.
- la nouvelle structure du Casino 3.14 à Cannes qui a permis une baisse de ses charges opérationnelles à hauteur de 3,1 M€.
- le succès d'une optimisation de l'organisation des casinos de Forges et La Ciotat qui a permis de baisser les charges opérationnelles.

Les achats et charges externes connaissent une forte augmentation de 9,5 M€, principalement attachée à hauteur de 5,5 M€ à l'évolution des charges de sous-traitance et assimilées relatives à l'exploitation des activités online (jeux de casino et paris sportifs), en forte croissance. On notera également une hausse de 1,2 M€ des achats de marchandises d'Appolonia.

Les impôts et taxes sont en légère diminution passant de 17,0 M€ en 2018 à 16,2 M€ en 2019, soit -4,6 %.

Les charges de personnel progressent légèrement et s'élèvent à 176,8 M€ (+0,8 %). Elles comprennent la prime Macron (impact 0,4 M€), l'augmentation attachée aux deux sociétés évoquées ci-dessus (Aix-en-Provence et Pornic) pour 1,5 M€, et l'impact net induit par la suppression du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) et son remplacement par une baisse des cotisations sociales.

La hausse sensible de 4,0 M€ (+9,9 %) des amortissements et dépréciations sur immobilisations reflète la politique d'investissements significatifs réalisés dans les casinos depuis quelques années, notamment à Aix-en-Provence, Pornic et La Roche Posay sur l'exercice 2019.

Les autres produits et charges opérationnels courants représentent une charge nette de -6,5 M€, en hausse de 1,8 M€, en liaison avec une évolution défavorable des variations de provisions, et la présence en 2018 de produits à caractère non récurrent liés à l'activité casinotière pour 1,5 M€.

Résultat opérationnel non courant

Le résultat opérationnel non courant est une charge de -1,5 M€ contre -5,7 M€ en 2018. Il prend en compte les évolutions suivantes :

- une hausse sensible des autres produits et charges opérationnels non courants (-2,3 M€ contre -1,1 M€ en N-1) liée notamment à :
 - des coûts non récurrents relatifs à la restructuration du casino d'Aix-en-Provence, à la cessation de l'activité du casino de Boulogne-sur-Mer et, à l'arrêt temporaire de l'activité de l'hôtel 3.14 à Cannes ;
 - des commissions et frais non récurrents attachés au refinancement du Groupe Partouche ;
 - partiellement compensés par la marge constatée au titre de l'avancement de la promotion immobilière de l'ancien bâtiment d'exploitation du casino de La Grande Motte ;
- un résultat sur cession de participations consolidées positif de 3,1 M€ suite à la cession des trois sociétés du pôle « Mise en Equivalence » Palm Beach Cannes Côte d'Azur / Cannes Balnéaire ;
- un montant de dépréciation des écarts d'acquisition de 2,2 M€, contre 4,7 M€ en 2018, concernant essentiellement le restaurant SEGR Le Laurent en raison d'une activité qui a souffert du mouvement des gilets jaunes et d'une concurrence accrue.

Résultat opérationnel

Compte tenu de ces éléments, le résultat opérationnel de l'exercice s'élève à 31,9 M€ contre 20,9 M€ en 2018.

Le résultat financier représente un produit net de 0,1 M€, contre une charge nette de 1,4 M€ en 2018, grâce à la réduction du coût de l'endettement financier (0,4 M€ par rapport à N-1) mais surtout à un produit financier de 1,1 M€ versé à la société Groupe Partouche au titre d'un jugement ordonnant le remboursement d'une ancienne créance.

Le résultat avant impôt atteint 32,0 M€ contre 19,5 M€ en 2018.

La charge d'impôt (CVAE incluse) du Groupe est une charge de 6,7 M€ contre 4,6 M€ en 2018. Elle comprend un impôt de CVAE de 3,7 M€ et un impôt sur les bénéfices (impôts différés inclus) de 3,0 M€. Ce dernier, atténué par l'activation du solde résiduel des déficits reportables de l'intégration fiscale de Groupe Partouche, progresse de 1,7 M€ sous l'effet des bonnes performances de l'exercice.

Ainsi, le résultat après impôt s'élève à 25,3 M€ contre 14,9 M€ en 2018.

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence concerne la société Palm Beach Cannes Côte d'Azur et ses filiales (notamment Cannes Balnéaires) et représente une charge de -0,3 M€ contre -2,3 M€ en 2018, suite à la cession de la participation minoritaire du Groupe finalisée le 19 juin 2019.

En conséquence, le résultat net est un bénéfice en forte progression, doublant par rapport à 2018 : il passe ainsi de 12,6 M€ en 2018 à 25,0 M€ en 2019. Dans ce résultat net, la part du Groupe représente 18,6 M€ et triple par rapport à l'exercice précédent (6,2 M€).

3. Structure financière :

L'actif du bilan consolidé enregistre les variations remarquables suivantes :

- Une baisse des actifs non courants de 7,9 M€ en raison notamment :
 - de la baisse des « Autres actifs financiers non courants » pour 10,4 M€ suite au remboursement du compte courant détenu par Groupe Partouche sur Palm Beach Cannes Côte d'Azur, dans le cadre de la cession du pôle « Mise en équivalence »,
 - de la diminution du poste « Écarts d'acquisition » pour 2,2 M€ essentiellement liée à la dépréciation du restaurant le SEGR Le Laurent,
 - de la contraction du solde de la créance non courante de CICE des sociétés du périmètre d'intégration fiscale de 1,3 M€,
 - et à l'inverse, de la hausse du poste « Immobilisations corporelles » pour un montant net global de +6,3 M€, essentiellement constituée du volume des investissements (+53,3 M€), des dotations aux amortissements (-43,6 M€) et de mises au rebut engendrées par les travaux de rénovations réalisés principalement à Aix-en-Provence, La Roche Posay, Royat, la SCI des Thermes et Appolonia.
- Une hausse des actifs courants de +5,9 M€ principalement due :
 - malgré les investissements de la période, à une épargne de trésorerie active de +9,2 M€ permise par une activité en sensible progression,
 - et à l'inverse, à une réduction des créances courantes sur l'Etat.

Au passif, les capitaux propres du Groupe, intérêts minoritaires inclus, progressent de 20,0 M€ et s'élèvent à 391,9 M€ après résultat bénéficiaire de l'exercice pour 25,0 M€.

La dette financière se réduit de 18,0 M€ sous l'effet conjugué d'une part des remboursements du crédit syndiqué sous plan de sauvegarde :

- remboursement annuel selon l'échéancier du plan de sauvegarde en décembre 2018 à hauteur de 20,1 M€
- remboursement anticipé obligatoire en juin 2019 à hauteur de 5,7 M€ lié à la cession des titres de Palm Beach Cannes Côte d'Azur.

et d'autre part, du refinancement de la dette bancaire du Groupe. En effet, dans le but de refinancer l'ensemble de sa dette bancaire, et plus particulièrement le crédit syndiqué contracté le 25 septembre 2005 traité dans son plan de sauvegarde (arrêté par jugement du Tribunal de commerce de Paris du 29 septembre 2014 et modifié par jugement du Tribunal de Paris du 02 novembre 2016, rectifié le 08 décembre 2016), fin octobre 2019, la société consolidante Groupe Partouche SA :

- a émis un emprunt obligataire sous forme de placement privé, de type EuroPP, d'une maturité de 7 ans (24 octobre 2026), auprès d'un investisseur institutionnel de renom pour un montant nominal de 35 M€ ;

- a souscrit auprès d'un pool bancaire de six banques françaises, un nouveau crédit syndiqué pour un montant global de 80 M€. Il comprend un prêt de refinancement à hauteur de 65 M€ et un crédit revolving de 15 M€ ayant pour objectif de participer notamment au financement du programme de rénovation de son parc de casinos. Tous deux ont une date de remboursement final fixée le 18 octobre 2025. A noter que le crédit revolving n'a pas encore été tiré au 31/10/2019.

Ces opérations permettent au Groupe d'allonger la maturité moyenne de son endettement, de réduire ses frais financiers et d'exécuter par anticipation son plan de sauvegarde.

A noter également la souscription de nouveaux crédits accompagnant les investissements des filiales pour 6,6 M€ (solde net entre souscriptions et remboursements de l'exercice).

La structure financière du Groupe peut être synthétisée ainsi :

EN M€ AU 31 OCTOBRE	2019	2018
Capitaux propres	391,9	371,9
Ebitda consolidé	75,7	64,1
Endettement brut*	159,3	177,2
Trésorerie nette des prélèvements	86,6	79,7
Endettement net	72,8	97,5
Ratio Endettement net / Capitaux propres (« gearing »)	0,2	0,3
Ratio Endettement net / Ebitda consolidé (« leverage »)	1,0x	1,5x

() La notion d'endettement brut comprend les emprunts bancaires et crédit-baux retraités, les intérêts courus, les emprunts et dettes financières divers, les concours bancaires et les instruments financiers.*

4. Evènements récents et perspectives

Sortie du plan de sauvegarde

Suite aux refinancements bancaire et obligataire opérés, Groupe Partouche a remboursé le 24 octobre 2019 l'intégralité des sommes dues au titre du crédit syndiqué traité sous plan de sauvegarde. Le Tribunal de commerce de Paris a ainsi pu constater la bonne exécution et la sortie du plan de sauvegarde avec 3 ans d'avance (jugement du Tribunal de commerce de Paris du 4 novembre 2019). Pendant toute la période d'exécution du plan de sauvegarde, Groupe Partouche aura respecté scrupuleusement les stipulations de celui-ci.

Exploitations

Le casino de Royat fait l'objet d'une importante rénovation qui a pour but de recentrer l'activité principale, le jeu, au plus près des clients en améliorant sensiblement le parcours utilisateur. Initié en novembre 2018, le chantier devrait prendre fin en septembre 2020.

Après la rénovation de toutes ses chambres, l'attention de l'hôtel Aquabella se porte sur son restaurant, sa terrasse et la création de quatre suites dans son belvédère. Les travaux doivent durer de janvier à avril 2020.

Dans le cadre du renouvellement de sa DSP, Hyères procèdera à la rénovation de l'ancienne salle de jeux et la transformera en restaurant. L'achèvement des travaux est attendu en octobre

2020.

Afin de compléter son importante restructuration qui remporte un franc succès, le Pasino Grand d'Aix-en-Provence va entreprendre la construction d'une terrasse de jeux pour fumeurs. Le début des travaux est prévu en septembre 2020.

Des réaménagements d'établissements sont également prévus sur l'exercice 2019/2020 à Annemasse et la Tour de Salvany.

La rénovation du parc des établissements du Groupe se poursuivra donc au cours de l'exercice 2019/2020. Groupe Partouche se concentrera particulièrement sur le suivi de ces chantiers et sur les mesures d'adaptation nécessaires afin de préserver la rentabilité opérationnelle du Groupe.

Fort d'un outil rénové et performant, le Groupe sera ainsi armé pour profiter au mieux de l'évolution favorable de son environnement économique.

5. Description des principaux risques et incertitudes et indications sur l'utilisation des instruments financiers

La description des principaux risques et incertitudes sont décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2019.

Concernant les indications à fournir sur l'utilisation des instruments financiers, voir chapitre 4.3.2 « Risques de taux d'intérêts » du document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2019.

6. Activités en matière de recherche et de développement

Le groupe Partouche n'a pas d'activité en matière de recherche et développement dans ses activités casinos et hôtels.
Néanmoins, sa filiale Appolonia concentre ses moyens pour développer les systèmes d'informations dédiés aux casinos dans un souci constant de l'amélioration de la relation client et d'optimisation des coûts.

7. Participation des salariés au capital

Le personnel ne détient aucune action dans le capital de la société dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, selon la définition de l'Article L.225-102 du code de commerce au dernier jour de l'exercice soit au 31 Octobre 2019.

8. Répartition du capital social

Cf Chapitre 18.1 « Répartition du capital et des droits de vote » du document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2019.

9. Sanctions anticoncurrentielles

Il n'existe aucune sanction anticoncurrentielle dans le domaine d'activité de la société.

10. Déclaration de performance extra-financière et RSE

En vertu des dispositions du code du commerce, nous avons établi une déclaration de performance extra-financière conformément à l'ensemble des protocoles internes de reporting

RSE. Cette déclaration est présentée au Chapitre 17 du document d'enregistrement universel 2019.

Les informations contenues dans le Chapitre 17.1 du document d'enregistrement universel font l'objet, conformément à la loi d'une vérification réalisée par la société COMPTA DURABLE SAS, organisme tiers indépendant agrée, qui a délivré le 8 janvier 2020 un rapport regroupant :

- une attestation de conformité des déclarations de performance extra-financière de notre société, qui conclut : « *Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité de la déclaration de performance extra-financière* ».

 y compris l'observation suivante : « *Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'observation suivante:*

 Les procédures de collecte et de consolidation des données ne sont toujours pas standardisées dans toutes les filiales. »

- un avis motivé sur la sincérité des informations RSE de la société, qui conclut : « *Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère.*»

 y compris l'observation suivante : « *Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les observations suivantes :*

 - *Le test de détail que nous avons effectué sur l'indicateur Tonnage des déchets de bureau [...] n'a pas pu être totalement validé. En effet, dans certaines filiales, l'information n'était pas disponible en raison notamment d'un manque de suivi par le prestataire de recyclage des déchets.*

 - *Les indicateurs concernant la formation, à savoir : nombre d'heures de formation et nombre de collaborateur formés n'ont pas été correctement reportés dans 2 des filiales testées.*

11. Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesure prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone.

Les risques financiers liés aux effets du changement climatique et les mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone sont présentés au chapitre 17.8 du document d'enregistrement universel 2019.

12. Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques (CIGR) mises en place par la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

L'un des objectifs principaux du contrôle interne est de contribuer à l'assurance que l'information comptable et financière et en particulier les comptes consolidés et sociaux reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale et l'activité du Groupe et fournissent une identification et une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels il est susceptible de faire face.

Les organes de la comptabilité

La direction de la comptabilité organise et planifie l'ensemble des travaux comptables ce qui lui permet d'obtenir une consolidation fiable et cohérente des données ; cela est facilité par l'utilisation de normes et procédures comptables Groupe et d'un processus normalisé d'arrêté des comptes du Groupe et donc applicable aux sociétés d'exploitation du périmètre de consolidation.

En effet, un des objectifs des procédures de contrôle interne mises en place par Groupe Partouche SA, société-mère tête de groupe, est de s'assurer de la fiabilité des comptes consolidés. Des procédures spécifiques portent sur l'élaboration de la consolidation des comptes par le service dédié du siège de Groupe Partouche.

L'ensemble des traitements de consolidation est réalisé au siège sur la base des informations semestrielles et annuelles communiquées par les responsables comptables des filiales.

Un échange d'informations et une communication régulière sont assurés avec les responsables des filiales, ce qui permet une anticipation de toutes les opérations particulières de la période qui toucheraient les filiales.

Un suivi est opéré sur l'état d'avancement des comptabilités, l'homogénéité des traitements comptables et autres éléments indispensables à la maîtrise de l'information des filiales du périmètre.

Nous pouvons détailler les différentes séquences d'élaboration des états financiers consolidés en mentionnant les principaux contrôles opérés.

La définition du périmètre des sociétés consolidées est réalisée par le suivi des participations détenues par l'ensemble des sociétés du Groupe et validée conjointement avec l'information détenue par le service juridique central du Groupe.

L'évolution des référentiels de consolidation est appréhendée par un suivi permanent des règles régissant l'élaboration des états financiers consolidés, et ce avec l'éventuel concours de conseils extérieurs spécialisés. Ceci permet la mise en œuvre de travaux d'homogénéisation, de mise aux normes des règles Groupe, et de mise en conformité du système d'information avec l'appui des consultants de l'éditeur du système.

Le service consolidation s'assure, à réception des liasses de consolidation des filiales, du respect des règles comptables Groupe, qui permet de garantir l'homogénéité de la présentation des états financiers.

Les filiales disposent, d'une part d'une notice de consolidation pour la production des liasses de consolidation et qui présente les travaux de consolidation à travers les documents et procédures de remontées des informations, et d'autre part des informations de clôture, constituées par le planning des opérations de consolidation et par les informations spécifiques à chaque arrêté.

Enfin, le département financier réalise une veille normative sur tous les sujets susceptibles d'avoir un impact sur les comptes consolidés et centralise à son niveau les sujets remontés des filiales pour analyse technique et prise de décision sur le traitement comptable.

Un plan de comptes aux normes du Groupe est utilisé par les unités d'exploitation, en adéquation avec les dispositions spécifiques relatives à la comptabilité générale des casinos.

Des notes de procédures sont établies par la direction comptable du Groupe à destination des filiales, notamment en raison des spécificités comptables du secteur d'activité.

Ces dispositions permettent d'homogénéiser l'information comptable transmise à Groupe Partouche SA. La direction comptable du Groupe organise et planifie les travaux d'arrêtés des comptes sociaux de Groupe Partouche SA, et élabore un dossier de contrôle annuel et semestriel.

Elle assure le recensement et vérifie la réciprocité des opérations intra-groupe.

Groupe Partouche SA gère et pilote dans une application spécifique dédiée à l'intégration fiscale, le calcul et le suivi de l'impôt Groupe.

Pour les sociétés intégrées fiscalement, les services du siège effectuent un contrôle des états fiscaux établis par les experts comptables.

L'information financière du Groupe est directement issue des progiciels intégrés de comptabilité et de gestion étant précisé que ce dernier repose techniquement sur une base de données unique.

Cela permet au siège de suivre l'évolution de la comptabilité sur son lieu de saisie en temps réel et son intégration une fois par mois vers le progiciel de gestion (reporting).

Le service de consolidation du siège bénéficie d'une expertise continue acquise depuis l'élaboration des premiers comptes consolidés de Groupe Partouche SA.

Les responsables administratifs et financiers des unités d'exploitation ont pour mission d'élaborer les liasses de consolidation, base de l'information comptable et financière transmise au service de consolidation.

Le système d'information utilisé pour l'élaboration de la consolidation est un des produits standards de référence du marché dont la qualité est reconnue. Quelques paramétrages se sont avérés nécessaires pour satisfaire au besoin spécifique du Groupe, et ont été effectués exclusivement par l'éditeur.

La collecte des informations des filiales est assurée par le biais de modules centralisés du système d'information.

Ces modules sont sécurisés, les filiales n'ayant accès qu'aux données de la période d'arrêté, sans pouvoir ne modifier aucun paramétrage.

Les informations comptables arrêtées par les filiales sont interfacées depuis les systèmes d'information comptable vers le système d'information de consolidation centralisé.

L'élaboration de l'information et la communication financière et comptable est assurée par la direction financière.

La direction comptable de Groupe Partouche coordonne et supervise l'organisation de ses services comptables.

Comme ses unités d'exploitation, Groupe Partouche SA utilise un système d'information comptable uniforme.

L'ensemble des systèmes d'exploitation comptables, financiers et de gestion du Groupe font l'objet d'une évolution régulière répondant à des exigences continues du Groupe en matière de fiabilité et de maitrise des données financières.

Une série de contrôles a été mise en place au sein de la plupart des filiales, et en particulier au sein de toutes celles qui exploitent un casino, afin de vérifier les principaux risques inhérents à l'exercice de l'activité et pouvant affecter le processus d'établissement des comptes et les incidences financières qui en résultent.

Il s'agit notamment de contrôles sur l'enregistrement du chiffre d'affaires mensuel, le suivi des investissements, le suivi du recouvrement, le suivi des achats et le contrôle de l'information financière qui remonte de l'ensemble des filiales.

Ces contrôles réalisés mensuellement par l'ensemble des intervenants de la direction comptable et financière des filiales et du Groupe sont de nature à identifier d'éventuels dysfonctionnements.

En dehors des contrôles à proprement parlé, le Groupe veille bien entendu à la formation continue des collaborateurs financiers aux techniques de contrôle modernes et adaptées à l'évolution des exigences du Groupe en la matière.

Enfin, le Groupe assure une évaluation régulière des points de contrôle interne pour vérifier la pertinence des modèles en termes de fiabilité et de sécurité des données financières,

garantissant la maîtrise des risques de défaillances de ces contrôles.

Le Groupe procède à un reporting mensuel de ses comptes et à une clôture semestrielle.

Les principaux contrôles mensuels effectués en comptabilité sont les suivants :

- La tenue régulière de la comptabilité ;
- L'équilibre et le contenu des comptes courants entre Groupe Partouche SA et les autres entités du Groupe sont vérifiés par la comptabilité du siège ;
- Les rapprochements bancaires ;
- Le correct enregistrement du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, les principaux contrôles effectués par la direction financière sont les suivants :

- La réciprocité des comptes courants à un niveau Groupe est vérifiée ;
- L'analyse mensuelle des résultats des sociétés d'exploitation ;
- Des analyses plus complètes du bilan sont effectuées en avril et en octobre lors de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, et une analyse approfondie de tous les postes du bilan, hors bilan et tableau de financement est réalisée et publiée à cette occasion.

En collaboration avec les directions comptables et financières sont effectués mensuellement les contrôles suivants en vue d'assurer la préservation des actifs :

- analyses des marges opérationnelles ;
- analyses des variations budgétaires ;
- analyses des ratios et des coûts ;
- analyse des investissements ;
- analyse du résultat financier ;
- analyse de l'endettement net.

Les organes de gestion

Les services de gestion du siège de Groupe Partouche SA sont l'organe de coordination du contrôle de gestion du Groupe.

Ils s'appuient sur les contrôleurs qui, au sein des filiales, ont la charge de l'élaboration et du suivi des budgets et reporting de leur unité d'exploitation.

Les procédures de contrôle et de suivi des risques mises en place sont les suivantes.

- **Un process budgétaire**

L'ensemble des informations utilisées, dans le processus budgétaire, est traité par un système d'information de référence sur le marché. Cet outil est fondé sur un référentiel unique applicable à l'ensemble des unités, ce qui assure l'homogénéité de l'information. Les unités disposent de modules de saisie centralisés qui alimentent une base de données unique pour le Groupe.

Cette base garantit la fiabilité et la traçabilité des données, grâce notamment à des contrôles et des validations automatisées des données, et d'un ensemble des contrôles spécifiques au métier.

Le process budgétaire est un bon outil de contrôle interne permettant l'analyse des flux financiers.

- **Un reporting mensuel**

À chaque fin de mois, il est fait un reporting à la direction générale. Au cours d'une réunion, les directions concernées présentent l'activité du mois. Une analyse globale du résultat au niveau des sociétés d'exploitation est également réalisée. Ces informations extraites du progiciel de gestion du Groupe sont issues de la comptabilité.

La procédure budgétaire développée par Groupe Partouche SA permet de disposer, pour les

unités d'exploitation, de comptes d'exploitation prévisionnels et d'un budget d'investissements.

Les principales étapes du processus budgétaire s'inscrivent dans les séquences suivantes :

- Élaboration en août par les unités d'exploitation de leur budget annuel mensualisé et de leur budget d'investissements ;
- Présentation en septembre et octobre, par les directeurs d'exploitation, des budgets auprès du comité budgétaire, donnant lieu aux ajustements finaux. Une actualisation des budgets peut être opérée en cours de période de référence en cas de modification structurelle des conditions d'exploitation d'une unité. Des indicateurs spécifiques sont définis et des états de synthèse sont élaborés à partir des informations budgétaires afin d'optimiser les analyses.

L'ensemble de ces informations permet d'assurer le suivi, le contrôle et le pilotage des exploitations par leur utilisation des données issues de la procédure de reporting financier et de gestion. La procédure de reporting est fondamentale pour le contrôle des informations comptables, financières et de gestion. Elle permet de disposer par ailleurs d'indicateurs de performance.

Le reporting de remontée des comptes d'exploitation et des investissements engagés permet d'avoir connaissance des éléments détaillés sur la marche opérationnelle des unités. L'analyse de ces données permet d'engager des actions concertées afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés.

Les organes de la trésorerie et des financements

La direction de la trésorerie et des financements de Groupe Partouche, centralisée au siège a pour mission de garantir la sécurité, la transparence et l'efficacité des opérations de trésorerie et de financement.

Elle a en charge de :

- gérer les ressources financières (financement et placement) afin d'assurer les liquidités du Groupe ;
- assurer le contrôle des charges financières ;
- gérer les flux ;
- quantifier et couvrir les risques financiers ;
- assurer le suivi de la relation bancaire ;
- intervenir comme support auprès des filiales dans leurs choix de gestion et le financement des nouveaux projets.

Afin d'assurer ces missions, les services de la trésorerie et des financements ont défini des règles et procédures Groupe telle qu'une procédure relative aux signatures autorisées sur les comptes bancaires pour limiter les risques de fraude.

Des reportings réguliers hebdomadaires et mensuels permettent d'informer la direction générale du niveau d'endettement et de liquidité du Groupe tant actuel que prévisionnel, du suivi des risques, du délai des opérations de couverture, de l'état de la relation bancaire, etc.

La communication financière

Les services assurant la communication financière sont placés sous la hiérarchie du directeur financier. Ils sont installés au siège et en charge de communiquer aux marchés financiers la stratégie et les résultats de la société.

Chaque année est établi un échéancier récapitulatif de l'ensemble des obligations périodiques de la société en matière de communication financière au marché et aux institutions règlementaires et boursières.

Cet échéancier précise la nature et l'échéance de chaque obligation périodique.

Cet échéancier est diffusé en interne aux équipes concernées.

Les procédures relatives au contrôle de l'information financière et comptable reposent sur :

- les contrôles financiers mensuels de l'ensemble des informations comptables et financières par les directions financières opérationnelles et de la trésorerie ;
- la vérification des comptes par les commissaires aux comptes des informations données dans les rapports semestriels et annuels ;
- enfin, le directeur financier, responsable de la communication financière, identifie les obligations légales et règlementaires applicables en matière de communication sur les risques en collaboration avec les services juridiques.

13. Programme de rachat d'actions propres

Cf. Chapitre 21.1.3 du document d'enregistrement universel 2019 de Groupe Partouche S.A.

Depuis l'assemblée générale du 24 avril 1998, la société s'est dotée d'une autorisation visant au rachat chaque année d'actions propres en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 27 mars 2019 a de nouveau autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit mois, à acquérir des actions de la société, précisant les modalités et les limites de ces rachats.

Il a en particulier été décidé que ces acquisitions ne pourraient être réalisées qu'en vue :

- d'être annulées en tout ou partie, le directoire ayant par ailleurs été autorisé à réduire le capital social ;
- de leur attribution aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées, dans les conditions définies par la loi, et selon toute formule permise par la loi, notamment dans le cadre des attributions d'actions visées par l'article L.225-209 alinéa 5 du Code de commerce ;
- de leur conservation en attente d'une remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de favoriser la liquidité et la régularité des cotations de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers.

Nous demandons à votre assemblée de renouveler ces autorisations pour une nouvelle durée de 18 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2021.

14. Délais de paiement

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions des Articles L. 441-6-1 alinéa 1 et D. 441-4 du Code de commerce, le tableau mentionnant les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients **(annexe 1).**

15. Information sur les opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres

(cf. chap.14.2.2 du document d'enregistrement universel)

Les membres du conseil de surveillance doivent détenir une action. Hors ce point, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019 les membres du directoire n'ont pas acquis de

nouvelles actions.

S'agissant du conseil de surveillance, aucun de ses membres n'a acquis de nouvelles actions.

La SA ISPAR HOLDING au sein de laquelle Messieurs Isidore ET Patrick PARTOUCHE sont associés, détient à ce jour, 392 427 actions de Groupe Partouche soit 4,08% du capital social.

16. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ont enregistré des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.) pour un montant de 35 517€.

III.- FILIALES ET PARTICIPATIONS

Cf. le document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2019, Chapitre 20.2.2 note 3 « Liste des filiales et participations au 31/10/2019 », et le Chapitre 20.2.2 note 2.3 « Notes sur les participations » qui décrit les principaux mouvements de l'exercice.

IV.-SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE- RESULTATS-AFFECTATION

1. Examen des comptes sociaux de la société holding GROUPE PARTOUCHE SA et résultats

(cf Chapitre 9.2 du document d'enregistrement universel 2019)

L'exercice d'une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019, s'inscrit dans le cadre de l'exécution du plan de sauvegarde de Groupe Partouche SA, arrêté par jugement du tribunal de commerce de Paris du 29 septembre 2014, et du plan modifié homologué par jugement du tribunal de commerce de Paris (2 novembre 2016, rectifié le 8 décembre 2016).

Cet exercice a été principalement marqué par les évènements suivants :

- le refinancement de la dette bancaire du Groupe, tel que décrit au Chapitre 9.1.1
- la recapitalisation, par incorporation de créance, de la société Cannes Centre Croisette pour un montant de 26,0 M€ et de la SCI Pietra Pornic pour un montant de 2,0 M€ ;
- la cession de la participation minoritaire (49 %) de Groupe Partouche dans la société Palm Beach Cannes Côte d'Azur.

Le chiffre d'affaires de l'exercice à 11,6 M€ est essentiellement constitué des redevances versées par les filiales qui représentent 9,9 M€.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 13,1 M€ contre 13,3 M€ en 2018 et les charges d'exploitation à 20,5 M€ contre 20,8 M€ en 2018.

Le résultat d'exploitation est une perte de -7,4 M€, contre -7,5 M€ en 2018.

Les produits financiers d'un montant total de 37,4 M€ comprennent à hauteur de 7,9 M€ des dividendes versés par les filiales (11,4 M€ en 2018), et les charges financières passent de 12,8 M€ en 2018 à 43,3 M€ en 2019.

Le résultat financier est une perte de -5,9 M€ contre un bénéfice de 1,2 M€ en 2018. Ces produits et charges financiers sont notamment impactés par les mouvements sur provisions et reprises de provisions sur titres et créances liés principalement à la recapitalisation de Cannes Centre Croisette, ainsi qu'à certaines situations locales particulières (fin de DSP pour le casino de Boulogne-sur-Mer, réduction d'activité pour le restaurant SEGR Le Laurent,...).

La baisse des intérêts et charges assimilés de 0,8 M€ correspond essentiellement à l'économie réalisée suite aux remboursements du crédit syndiqué.

Le résultat exceptionnel est un bénéfice de 0,5 M€, contre une perte de 0,1 M€ en 2018 sans opérations remarquables en son sein.
Au titre de la convention d'intégration fiscale, la société a enregistré, pour l'exercice clos au 31 octobre 2019, une charge d'impôt groupe de 1,7 M€ et une économie d'impôt de 13,6 M€ (neutralisation impôt filiales).
Compte tenu de ces éléments, le résultat net de l'exercice est une perte de 0,8 M€, contre un bénéfice de 5,8 M€ en 2018.

À l'actif du bilan, l'actif net immobilisé s'élève à 655,7 M€, en diminution de 10,1 M€ et l'actif circulant atteint 168,3 M€, en hausse de 3,7 M€, en raison principalement de l'augmentation des placements et de la trésorerie pour 5,5 M€.

Au passif, les capitaux propres sont en réduction de 0,8 M€ et sont ramenés à 438,2 M€, du fait du résultat de l'exercice (-0,8 M€).
Les emprunts obligataires augmentent de 35,0 M€ et les emprunts et dettes bancaires se réduisent de 59,1 M€ par rapport à N-1 du fait du refinancement de l'ensemble de la dette de la société.
Le capital restant dû au titre de la dette bancaire au 31/10/2019 s'élève à 65,1 M€.
Les « Autres dettes » augmentent de 18,2 M€ essentiellement liées à l'augmentation des dettes interco en compte courant, vis-à-vis des filiales.

2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter les pertes de 784 548 € au compte report à nouveau qui après affectation s'élèvera à la somme de 154 759 651€

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, et au plan de sauvegarde adopté par jugement du 29 septembre 2014 et modifié par jugement du 8 décembre 2016, nous vous rappelons que l'assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 2017 a procédé à une distribution exceptionnelle de dividendes à hauteur de 3.001.283,60 M€, soit un dividende net de 0,31 euros par action.

C'est la seule distribution de dividendes intervenue au titre des trois derniers exercices.

V.- CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE

Compte tenu des dispositions de l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 sur les conventions règlementées, nous vous demandons :

D'approuver les conventions autorisées par le conseil de surveillance au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019 et de celles autorisées postérieurement à la clôture qui ont été portées à la connaissance des Commissaires aux comptes, à savoir :

Conseil de surveillance du 11 juin 2019

- ✓ Attribution d'un avantage en nature à un membre du Directoire, Monsieur JF Largillière, consistant en la location d'un véhicule (dans la limite d'une échéance mensuelle n'excédant pas 1.600 €).
 Il est apparu opportun de lui octroyer un tel avantage en nature compte tenu de ses déplacements constants dans l'exercice de ses fonctions, de Directeur des exploitations

Conseil de surveillance du 10 septembre 2019

- ✓ Commande de cartes biométriques à la société MEREAL BIOMETRICS dont Monsieur Patrick PARTOUCHE est dirigeant, pour un montant estimé de 450.000 € correspondant à 10.000 cartes biométriques.
 Cette convention conclue dans des conditions financières normales a permis de mettre à la disposition du groupe un support innovant et performant de son programme de fidélité Players plus premium

Conseil de surveillance du 10 décembre 2019

- ✓ Autorisation de la résiliation du bail commercial en cours avec la société FINANCIERE PARTOUCHE, actionnaire majoritaire de GROUPE PARTOUCHE, portant sur les locaux du siège de GROUPE PARTOUCHE sis 141 bis rue de Saussure 75017 PARIS ; et conclusion en lieu et place, d'un bail de sous-location portant sur l'intégralité des locaux, conclu avec la filiale PARTOUCHE IMMOBILIER, pour une durée de 12 ans, moyennant le versement d'un loyer annuel hors charges et hors taxes de 787 000€.
 Cette modification fait suite à la cession par FINANCIERE PARTOUCHE des biens immobiliers concernés, à deux bailleurs institutionnels, puis à la souscription d'un crédit-bail immobilier par PARTOUCHE IMMOBILIER, auprès de ces bailleurs.

- ✓ Autorisation de la cession à Mademoiselle Nastasia PARTOUCHE, fille de Monsieur Patrick PARTOUCHE, d'un studio délabré situé 8 rue Saint-Placide 75006 PARIS, dont la société était propriétaire, au prix fixé par expert de 155 000€.
 Cette cession a pour avantage pour la société, qui ne tirait aucun profit de la possession de ce bien, inhabité depuis des décennies et en très mauvais état, de ne pas avoir à sa charge les frais de sa rénovation indispensable et de son entretien.

- ✓ Octroi d'une prime exceptionnelle au Président du Directoire et au Président du Conseil de surveillance, d'un montant respectif de 105.000 € et 118.050 €, en vue de récompenser leurs efforts soutenus qui ont permis à la société de sortir début novembre 2019 de la procédure de sauvegarde sous laquelle elle était placée depuis 2014, soit 3 ans avant l'échéance du plan.

Nous vous rappelons également les conventions réglementées régulièrement autorisées au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019:

- ✓ Décision du 12 juin 2018 de prendre en charge par GPSA des frais de Surveillance du domicile personnel de Patrick PARTOUCHE à compter du 1er juillet 2018. Le conseil de surveillance a estimé que ces frais devaient être pris en charge par la GROUPE PARTOUCHE, compte tenu de l'association de son image à celle de Monsieur Patrick Partouche et des fonctions clés occupées par ce dernier

- ✓ Convention d'intégration fiscale : le conseil a autorisé le 27 janvier 2015, la tacite reconduction de cette convention venue à échéance le 31 octobre 2014 pour une nouvelle période de 5 ans soit jusqu'au 1er novembre 2019.

- ✓ Bail avec Financière Partouche S.A : ledit bail a été conclu au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1998 et a pour objet la location des locaux du

siège social de la société. Ce bail a fait l'objet d'un renouvellement en date du 29 juillet 2011 pour une durée de neuf ans se terminant le 31 juillet 2020, qui a été résilié par anticipation postérieurement à la clôture de l'exercice 2019, le 19 décembre 2019, suite à l'autorisation donnée par le Conseil de Surveillance du 10 décembre 2019, comme vu ci-avant.

- ✓ Convention de gestion centralisée de trésorerie avec Financière Partouche, la S.A. Financière Partouche ayant été autorisée à participer à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du Groupe avec Groupe Partouche S.A.

- ✓ Convention de conseil en gestion avec SHAL & CO S.A : la société a conclu avec la société SHAL & CO S.A. un contrat de conseil en gestion. Un avenant à cette convention a été conclu le 28 décembre 2008 prévoyant la poursuite du contrat pour une durée indéterminée.

- ✓ Activation de la clause de retour à meilleure fortune relative à la convention d'abandon de créance de la Société du Grand Casino de Cabourg, à hauteur de 744.244 euros sur l'exercice. Au 31 octobre 2019, le solde de la créance n'ayant pas encore donné lieu à exécution de la clause de retour à meilleure fortune avec cette société, s'élève à 2 852 180 euros.

Enfin, les conventions autorisées au cours des exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé :

- ✓ avec la S.A. Grand Casino du Havre : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 18 503 867 euros ;
- ✓ avec le Casino de la Trinité : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 267 000 euros ;
- ✓ avec le Casino de la Tremblade : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 677 846 euros ;
- ✓ avec la SARL Hôtel Cosmos: clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 516 140 euros ;
- ✓ avec la SA PARTOUCHE INTERACTIVE: clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 12 000 000 euros ;
- ✓ avec la SAS société d'exploitation du casino et d'hôtels de Contrexéville: clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 550 000 euros ;
- ✓ Convention de subordination de compte courant avec la société SAS Casinos de Vichy « Les 4 Chemins » : la société a conclu le 31 octobre 2012, une convention de subordination de compte courant avec la société Casinos de Vichy « Les 4 Chemins », détenue indirectement à 91,83%. (Convention sans exécution depuis la mise en liquidation judiciaire de la société par jugement du 21 février 2017)

Nous vous rappelons enfin que le Conseil de Surveillance a l'obligation de motiver sa décision d'autorisation en justifiant de l'intérêt de la convention pour la société, et se doit de réexaminer

chaque année les conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice.

VI.- ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

1. Situation des mandats des membres du Conseil de Surveillance :

Après avoir examiné la situation des mandats des membres du Conseil de surveillance, le Directoire constate que les mandats de Messieurs Patrick PARTOUCHE, Isidore PARTOUCHE et Daniel COHEN, ainsi que ceux de Mesdames Véronique FORNERI et Caroline TEXIER viennent à expiration.
Par ailleurs, le mandat du représentant des salariés, nommé par le comité central d'entreprise vient également à expiration.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir renouveler l'ensemble de ces mandats, pour une durée de six ans soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2025, à l'exception de celui du représentant des salariés, Monsieur Philippe PERRIN dont la durée du mandat est statutairement fixée à deux ans, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

2. Situation des mandats des Commissaires aux Comptes :

Après avoir examiné la situation des Mandats des Commissaires aux Comptes titulaires, et suppléants, le Directoire constate que ces mandats ne viennent pas à expiration.

3. Services autres que la certification des comptes, rendus par les Commissaires aux Comptes :

Conformément à la loi, le Directoire rappelle que le montant des honoraires des Commissaires aux comptes, au titre des services autres que la certification des comptes fournis au cours de l'exercice 2018/2019, se sont élevés respectivement à 15 750 € HT pour MCR, et 26 250 € HT pour FAE. Pour mémoire les commissaires aux comptes se sont vus confier, dans la cadre de l'application du dispositif de la loi Sapin 2 par le Groupe, une mission de revue de la conformité des contrôles mis en place par certaines filiales, dont le principe et les honoraires avaient été approuvés par le Comité d'Audit du 22 janvier 2019.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information ou précision que vous souhaiteriez recevoir,

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif au Directoire de sa gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2019.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions soumises par le Directoire à votre vote.

Le Directoire

